

damnés à demeurer stériles dans votre patrie, elles sont nombreuses les portions du champ du Père de famille où votre activité pourrait être utilisée. Déjà, de différents côtés, avec l'expression des plus fraternelles sympathies pour vos malheurs, nous arrivent des prières pour obtenir l'envoi de quelques-uns d'entre vous : nous en sommes persuadés, ceux auxquels nous nous adresserons consentiront volontiers à s'imposer de nouvelles habitudes, dans de nouveaux pays, pour répondre à notre appel et aller porter au loin le secours de leur présence, de leur dévouement et de leurs travaux.

La sollicitude des Supérieurs—et nous leur en exprimons ici toute notre reconnaissance,—a préparé pour les Novices et pour les Etudiants des refuges où ils pourront, dans la paix, poursuivre leurs études et continuer leur formation religieuse. Il vous a fallu, mes chers Fils, quitter le sol de la Patrie ; mais vous avez accepté ce sacrifice, soutenus par l'amour de votre vocation, par la volonté de lui rester fidèles, par la pensée de Dieu, à qui appartient la terre entière et dont la Providence veille sur vous comme une mère sur ses enfants. Dans la paix de vos communautés reconstituées, préparez-vous à servir généreusement les desseins de Dieu sur vous, quels qu'ils puissent être, et implorez l'abondance des secours et des consolations célestes sur les religieux exposés au périlleux honneur de la persécution.

Nous recommandons tout spécialement à la charité des Pères et surtout des Supérieurs, ceux de nos chers Frères convers qui restent en France. Dans nos couvents, ils nous rendaient d'inappréciables services ; les circonstances changées, leur dévouement restera le même, nous en sommes persuadés ; mais, privés plus encore que les Pères des secours de la vie commune, ils ont droit à recevoir encore plus d'encouragements et de soins en échange de leurs travaux et de leurs fatigues.

Nous terminerons cette lettre en vous rappelant à tous, mes très chers Frères, ces paroles si pieuses du livre de nos Constitutions : *Promittimus obedientiam non solum Deo....sed etiam B. Virgini, quia multoties ac multipliciter compertum est quod Ipsa specialiter Ordinem nostrum protegit et defendit....Est etiam Regina cæli, Beatissima Virgo, singularis Ordinis nostri Advocata et piissima*